Ville de Genève
Conseil municipal

PR-788

5 mai 2010

Proposition du Conseil administratif du 5 mai 2010 en vue du bouclement du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux.

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au bouclement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final d'un crédit au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales

Opération terminée en 2007	Fr.
Crédit selon proposition PR-280 voté le 21 janvier 2004 par le Conseil municipal	450 000,00
Dépense totale	450 534,50
Dépassement	534,50

Explications

Le catalogage rétrospectif des documents du domaine jazz permet aujourd'hui la consultation des références documentaires des CD musicaux de ce domaine aussi bien sur les postes d'accès public du réseau des bibliothèques municipales que depuis chez soi par le biais du site internet de la Ville de Genève.

Les dépenses concernent uniquement des salaires (charges sociales y compris) pour les collaboratrices et collaborateurs chargés du catalogage rétrospectif. Celui-ci a débuté dès le 1er juin 2004 et s'est achevé le 30 septembre 2007. Il s'agit soit de collaboratrices ou de collaborateurs bibliothécaires fixes à temps partiel dont le taux d'activité a été augmenté temporairement durant tout ou partie de cette période, soit de collaboratrices ou collaborateurs bibliothécaires engagés sous contrat d'agent spécialisé ou sous contrat temporaire durant une partie de cette période.

Le détail des dépenses annuelles est le suivant:

Année	*Montant*
2004	76 167,95
2005	207 874,35
2006	149 835,00
2007	16 657,20
Total	450 534,50

Le crédit d'investissement a été dépassé de 534,50 francs.

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales) à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclement du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (proposition PR-280).

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 534,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour les travaux de catalogage rétrospectif des documents musicaux des bibliothèques municipales.

Art. 3. – Les annuités d'amortissement du crédit initial seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2010, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article 2.